

## Commune de Port-Vendres

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **502 /2006**

du **07 février 2006**

mis à jour le **AP n°2011096-0146 du  
6/04/2011**

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles

##### [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

PPR approuvé	date	<b>12 avril 2001</b>	aléa	<b>Inondation + Mouvement de terrain</b>
	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	

Les documents de référence sont :

PPR du 12/04/2001

Dossier départemental des risques majeurs (DDRM)

DCS

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

	date		effet	
	date		effet	
	date		effet	

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5 <input type="checkbox"/>	Moyenne zone 4 <input type="checkbox"/>	Modérée zone 3 <input checked="" type="checkbox"/>	Faible zone 2 <input type="checkbox"/>	Très faible Zone 1 <input type="checkbox"/>
---------------------------------------	---	--	--	---

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique**

**Décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français**

**Cartographie du PPR**

**Cartographie du zonage sismique**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »